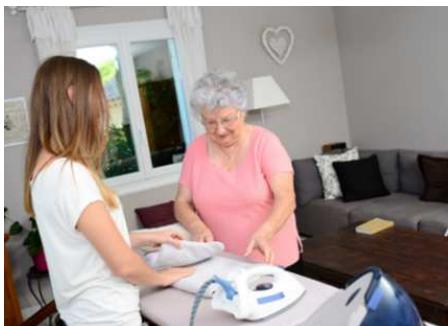


LE MÉTIER D'AIDE À DOMICILE



Définition aide à la personne : Le service d'aide à la personne permet aux familles, aux personnes à mobilité réduite ou aux personnes âgé(e) de demeurer dans le milieu de vie habituel, en leur apportant une aide à domicile pour l'accomplissement de tâches de vie quotidienne. L'aide à domicile réalise des tâches pour aider les personnes qui en font la demande (tâches ménagères, aide pour les repas, l'hygiène ainsi que l'autonomie physique et parfois aussi des soins médicaux). Elle doit être respectueuse de la vie privée de la personne.



Aide à domicile qui fait le repassage pour une personne âgée



Aide à domicile qui aide une personne en situation de handicap

Devenir aide à domicile: formation nécessaire.

Une formation validée par un diplôme professionnel de niveau V doit être suivie, en formation initiale ou continue. La durée de formation est d'1 à 2 ans et le diplôme est un diplôme d'**ETAT**. La préparation à distance de ce concours est envisageable, et la plupart du temps les formations sont disponibles après le brevet des collèges. Les diplômes plus ou moins spécialisés sont les suivants :

CAP Assistant technique en milieux familial et collectif

CAP Petite enfance

BEP Carrière Sanitaire et Sociales, mention complémentaire Aide à domicile

Diplôme d'ETAT Auxiliaire de vie sociale

BAC PRO de proximité et vie locale

BAC PRO accompagnement, soins et services à la personne

Les personnes possédant 3 années d'expérience professionnelle dans ce domaine peuvent également être admises.